



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INRAE

147, rue de l'Université
75338 PARIS CEDEX 07

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché

Missions de maintenance et d'entretien des installations de sécurité incendie du centre de recherche Nouvelle-Aquitaine-Poitiers

Date et heure limites de réception des plis : **Vendredi 14 novembre 2025 à 14 h 00**

SOMMAIRE

1.	PRÉAMBULE	3
2.	OBJET DE LA PROCÉDURE	3
3.	TYPE DE CONSULTATION	3
4.	DÉCOMPOSITION EN LOTS	3
5.	DURÉE DU MARCHÉ	3
6.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	3
7.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	3
7.1.	Modalités de présentation des candidatures et des offres.....	3
7.1.1.	Pour la partie « candidature ».....	3
7.1.2.	Pour la partie « Offre ».....	4
7.2.	Transmission et réception des offres.....	5
7.2.1.	Transmission électronique dématérialisée obligatoire.....	5
7.2.2.	Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée	5
8.	APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES	6
8.1.	Appréciation des capacités.....	6
8.2.	Critères d'attribution	6
9.	NÉGOCIATION	6
10.	MODE DE RÈGLEMENT	6
11.	MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ	7
12.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	7
12.1.	Renseignements d'ordre administratif.....	7
12.2.	Renseignements d'ordre technique	7
13.	VISITES	7

Administration contractante :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE)
Centre de Recherche Nouvelle-Aquitaine-Poitiers
RD 150 – Le Chêne
CS 80006
86600 LUSIGNAN

1. PRÉAMBULE

Le présent marché est conclu au terme d'une procédure adaptée (MAPA). Le marché ne fera l'objet d'une signature par le candidat ainsi que par INRAE qu'à l'étape de son attribution.

2. OBJET DE LA PROCÉDURE

La procédure porte sur les prestations désignées ci-après :

Vérification préventive annuelle et interventions curatives des installations de sécurité incendie du centre de recherche Nouvelle-Aquitaine-Poitiers situé sur les sites de Lusignan (86) et Le Magneraud / St-Laurent de la Prée (17).

3. TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123- 1 du code de la commande publique et R. 2123-1 à R. 2123-8 du code de la commande publique.

4. DÉCOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation est décomposée en **2 lots**. Chaque lot est traité en marché séparé. Les soumissionnaires peuvent se présenter à un ou à l'ensemble des lots.

5. DURÉE DU MARCHÉ

La durée de chaque marché est d'un an à compter de sa notification. Il sera renouvelable par reconduction tacite tous les ans sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder quatre ans. Le contrat est résiliable par lettre recommandée avec préavis de trois mois avant la date anniversaire annuelle du contrat.

6. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est **quarante cinq (45)** jours à compter de la date limite fixée pour la réception des plis en page de garde du présent règlement.

7. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

7.1. Modalités de présentation des candidatures et des offres

L'offre de chaque soumissionnaire sera entièrement rédigée en langue française.

Les offres seront exprimées en EURO.

7.1.1. Pour la partie « candidature »

Sauf en cas de remise d'une candidature par DUME (document unique de marché européen) les soumissionnaires fournissent l'intégralité des pièces et des renseignements exigés ci-après. Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être éliminée.

- la lettre de candidature, et le cas échéant l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (réf : formulaire DC1) ;
- la déclaration des candidats aux marchés de l'Etat (réf : formulaire DC2), avec notamment le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisé au cours des trois dernières années ;
- En annexe du DC2, la liste des références similaires de la clientèle publique et privée sur les **trois** dernières années.

Le marché ne peut être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve qu'il produise, dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la demande d'INRAE, les pièces suivantes :

Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois, **ou** une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM (Registre des Métiers), **ou à défaut** un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente, **ou** un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription).

La liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail au sens de l'article D. 8254-2 du code du travail.

Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés attestant de son habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ou comprenant un plan de redressement.

Les soumissionnaires peuvent fournir ces pièces complémentaires dès le départ avec l'ensemble des autres pièces administratives demandées dans leur pli.

Pour produire les éléments demandés, le soumissionnaire peut télécharger les formulaires DC1, DC2, DC4 sur le site du MINEFE à l'adresse suivante rubrique « formulaires non obligatoires » :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Important :

Ces pièces sont également à fournir pour

- ***chaque cotraitant membre du groupement (à l'exception du DC1 à communiquer uniquement par le mandataire du groupement) ;***
- ***chaque sous-traitant. Ce dernier devra produire en appui du formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance), le DC2 avec son annexe telle que demandée en pièce n°2 du présent article ainsi que, s'ils ne sont pas disponibles sur PLACE, les certificats fiscaux et sociaux attestant du paiement de leurs cotisations.***

De même, pour justifier de leurs capacités, les soumissionnaires peuvent faire appel aux capacités d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature du lien juridique les associant.

Pour le cas où la nature du lien juridique les associant ne relève ni de la cotraitance ni de la sous-traitance, et en application de l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, les soumissionnaires doivent apporter, outre l'ensemble des pièces obligatoires de candidature énumérées dans le présent article, une preuve par tout moyen approprié, justifiant qu'ils disposeront effectivement des capacités présentées à l'appui de leur candidature pour la réalisation du marché.

7.1.2. Pour la partie « Offre »

Le dossier à remettre par chaque soumissionnaire doit comporter :

- Le marché valant acte d'engagement et l'annexe 1, à compléter, dater et signer ;
- L'offre technique du soumissionnaire, indiquant notamment :
 - la certification de l'entreprise et/ou de ses intervenants,
 - la désignation des intervenants (accompagnée de leurs CV et références),
 - la description de la méthodologie de planification, d'intervention et de suivi du marché,
 - les délais d'intervention et l'organisation mise en place pour les respecter en matière de maintenance curative,
 - la durée prévisionnelle d'intervention pour chaque site en matière de maintenance préventive comprenant intervention sur site et rédaction des rapports
- Un relevé d'identité bancaire (RIB).

7.2. Transmission et réception des offres

En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-13 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres **se fera obligatoirement par voie électronique** sur le profil d'acheteur d'INRAE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans les conditions exposées ci-dessous. Les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'y ajouter une copie de sauvegarde par voie traditionnelle.

7.2.1. Transmission électronique dématérialisée obligatoire

Les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse URL de la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

En cas de difficultés techniques rencontrées lors du dépôt d'un pli, INRAE recommande l'ouverture d'un ticket au support de la plateforme attestant des problèmes techniques rencontrés. Seule cette démarche permet d'attester d'un dysfonctionnement rencontré par le candidat.

Horodatage :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. La date et l'heure pris en compte pour la remise des candidatures et des offres sont celles données sur la plate-forme pour INRAE à réception des documents envoyés par les soumissionnaires.

Cette heure est consultable à l'adresse URL évoquée ci-dessus: (heure de Paris).

Les soumissionnaires devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-après précisés, sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre :

Format des fichiers : XLS(x), DOC(x), RTF, PPT(x), PDF, ou équivalents

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser d'extension .exe ou similaire ;
- ne pas envoyer de fichier contenant des macros ;
- vérifier que le pli comprend bien les documents demandés au format évoqué plus haut.

Signature électronique : La signature électronique n'est pas requise.

7.2.2. Copie de sauvegarde - non obligatoire mais recommandée

Les soumissionnaires peuvent transmettre à titre de copie de sauvegarde une réponse sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, etc.), dans le même délai que le pli électronique dématérialisé (spécifié en page de garde du présent document).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures et / ou les offres transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur ;
- lorsqu'une candidature ou une offre dématérialisée est parvenue par voie électronique sur le profil d'acheteur de façon incomplète, hors délai ou sans pouvoir être ouverte, sous réserve que la transmission ait commencée avant l'heure limite de remise des plis figurant en page de garde ;

La copie de sauvegarde comporte toutes les pièces de la candidature et de l'offre. Elle est placée sous enveloppe cachetée (ou tout autre emballage adapté et scellé).

En cas de copie de sauvegarde électronique elle-même vérolée, celle-ci sera écartée par l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'enveloppe cachetée contiendra tous les documents énoncés aux articles 7.1.1 et 7.1.2 du présent règlement et portera les mentions suivantes :

**MAPA - DÉTECTION INCENDIE Lot 1 et/ou lot 2
COPIE DE SAUVEGARDE
« NE PAS OUVRIR »
(NOM DE L'ENTREPRISE)**

Elle sera adressée par lettre recommandée avec avis de réception postale à :

INRAE
Centre de Recherche Nouvelle-Aquitaine-Poitiers
RD 150 – Le Chêne
CS 80006
86600 LUSIGNAN

ou remise à l'adresse indiquée ci- dessus contre récépissé avant la date limite fixée en page de garde du présent document.

La réception des copies de sauvegarde est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées en page de garde du présent document ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront retournés à leurs expéditeurs.

8. APPRÉCIATION DES CAPACITÉS ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement donnera lieu à un classement des offres.

8.1. Appréciation des capacités

Les critères intervenant pour l'appréciation des capacités sont les garanties et capacités techniques et financières ainsi que la capacité professionnelle.

Suite à cette analyse, sont éliminés,

- les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- les soumissionnaires dont les capacités techniques, financières et professionnelles pour la réalisation des prestations du ou des marchés seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la partie candidature du pli (cf. article 7.1.1).

8.2. Critères d'attribution

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères hiérarchisés suivants :

- Le prix : 60 %, sachant que ce critère comprend les sous-critères suivants :
 - Maintenance préventive : 45 %
 - Maintenance curative : 15 %
- La valeur technique : 40%

L'administration pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur proposition.

L'administration, dès que son choix sera fait, avisera les autres candidats du rejet de leurs offres.

9. NÉGOCIATION

INRAE se réserve la possibilité de négocier le marché avec les trois candidats les mieux placés selon les critères spécifiés à l'article 8.2. La négociation pourra prendre la forme de questions/réponses échangées avec les candidats.

10. MODE DE RÈGLEMENT

Le mode de règlement du marché est le virement administratif. Le paiement interviendra sous un délai de 30 jours maximum au compte indiqué par le soumissionnaire dans l'Acte d'Engagement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire de 40 € correspondant aux frais de recouvrement sera versée.

11. MODALITÉS DE NOTIFICATION DU MARCHÉ

Pour le cas où la procédure comprend un Acte d'Engagement, ce dernier sera rematérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à INRAE. INRAE le signera, puis notifiera le marché au titulaire. La notification consiste en la réception par la titulaire d'une copie du marché signé des deux parties. La notification sera électronique.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation de leur offre, les soumissionnaires doivent s'adresser en temps utile à INRAE et de telle sorte que l'Institut puisse répondre, au plus tard, 4 jours avant la date limite de remise des offres, de préférence sur le profil acheteur d'INRAE (PLACE), ou à :

12.1. Renseignements d'ordre administratif

Service Achats / Marchés – Michèle BERNARD, Céline BERNIER

05 49 55 60 00 - achat-N-Aquitaine-Poitiers@inrae.fr

12.2. Renseignements d'ordre technique

- Pour le site de Lusignan

M. Gilles LABORIE

05 49 66 30 86 - 06 19 57 97 48 - gilles.laborie@inrae.fr

M. Vincent DEMOUSSEAU

05 49 55 61 13 - 06 45 79 09 98 - vincent.demousseau@inrae.fr

- Pour les sites du Magneraud et de St-Laurent de la Prée

M. Gilles LABORIE

05 49 66 30 86 - 06 19 57 97 48 - gilles.laborie@inrae.fr

M. Dominique SIMONNEAU

05 46 68 30 65 - 06 75 09 50 32 - dominique.simonneau@inrae.fr

13. VISITES

Il est précisé que la visite des installations n'est pas obligatoire mais possible pour chacun des sites.

Les dates suivantes sont programmées :

- Pour le site de Lusignan - Lot 1

Le lundi 3 novembre 2025 à 14h00 sur le site du Chêne à Lusignan.

- Pour les sites du Magneraud et de St-Laurent de la Prée - Lot 2

Le mardi 4 novembre 2025 à 14h00 sur le site du Magneraud et à suivre sur le site de Saint-Laurent de la Prée.

Les entreprises sont priées de confirmer leur présence au préalable auprès du service achat à l'adresse suivante :

achat-N-Aquitaine-Poitiers@inrae.fr

Établi à Lusignan, le 7 octobre 2025